

Zodiac Aerospace communique

Plaisir, le 17 septembre 2010 – La société Zodiac Aerospace indique qu'une convention d'incessibilité a été conclue ce jour entre ses principaux actionnaires familiaux, afin de consolider leurs engagements de conservation de titres. Cette convention porte sur environ 26,8% des actions et 36,2% des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace et court jusqu'au 26 avril 2012. Les actionnaires mandataires sociaux ou détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote et signataires de cette convention sont : la famille Louis Desanges, la famille Didier Domange, la famille Robert Maréchal, la famille Marc Schelcher.

A l'occasion de la signature de cette convention, le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire de Zodiac Aerospace ont reçu des manifestations de soutien de la part d'autres actionnaires proches des familles qui ont exprimé leur volonté de continuer à accompagner le développement de la société, leur attachement à son indépendance et leur soutien au management.

Au total, les titres soumis à la convention d'incessibilité conclue ce jour et les titres concernés par les manifestations de soutien précitées représentent environ 29,5% du capital et 40,5% des droits de vote exerçables¹ de Zodiac Aerospace.

Il est rappelé que le pacte conclu entre la société Foncière Financière et de Participation – FFP et certains actionnaires familiaux en date du 14 décembre 2006 a été résilié d'un commun accord. A cette occasion, la société FFP, qui détient environ 5,9% du capital et 5,1% des droits de vote exerçables, a affirmé qu'elle souhaite demeurer actionnaire et représentée au conseil de surveillance aux côtés des actionnaires familiaux, et qu'elle soutient la stratégie promue par le management à qui elle fait toute confiance pour poursuivre avec réussite le développement du groupe comme il l'a fait jusqu'à présent.

Rappel sur les engagements de conservation préexistants.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un engagement de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 au terme duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac pendant une durée de 6 ans à compter de cette date. Cet engagement, qui leur confère en outre un droit mutuel de préemption sur les titres engagés, a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n°206C0107 le 17 janvier 2006.

¹ Les pourcentages de droits de vote exprimés ci-dessus ne tiennent compte que des droits de vote exerçables en assemblée générale, c'est-à-dire qu'ils ont été calculés en réduisant le dénominateur du nombre d'actions auto détenues, qui sont privées de droits de vote.

Certains actionnaires sont également liés par un engagement collectif de conservation, conclu en application de l'article 787-B du Code général des impôts, enregistré le 26 avril 2010 et pris pour une durée de deux ans à compter de cette date.

Les actionnaires familiaux ont soumis la quasi-totalité des titres faisant l'objet des engagements collectifs de conservation précités aux dispositions de la convention d'incessibilité en date de ce jour afin de les consolider.

Zodiac Aerospace est un leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques, à destination des avions commerciaux, régionaux, d'affaires, ainsi que des hélicoptères et du spatial. Zodiac Aerospace compte 19000 employés dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 Md€ en 2008/2009, à travers ses trois branches d'activité : Aerosafety & Technology, Aircraft Systems et Cabin Interiors.

Prochains rendez-vous :	Chiffre d'affaires annuel et du T4	20 septembre 2010*
	<i>* après bourse</i>	

CONTACT ZODIAC AEROSPACE

Pierre-Antony VASTRA
 Tél : +33 (0)1 61 34 25 68
PierreAntony.Vastra@zodiacaerospace.com
 61, rue Pierre Curie – BP1
 78373 PLAISIR CEDEX

CONTACT PRESSE - IMAGE 7

Grégoire LUCAS
 Tel : +33(0) 1 53 70 74 94 / glucas@image7.fr
 Flore LARGER
 Tél : +33 (0) 1 53 70 74 91 / flarger@image7.fr

CONTACTS ANALYSTES - KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE
 Tél : 01 56 43 44 63 / emmanuel.dovergne@keima.fr
